FLAMBÉE DES PRIX DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Le gouvernement tente de réagir

Un conseil interministériel est prévu aujourd'hui pour traiter la question de la flambée spectaculaire des matériaux de construction et tenter de prendre les mesures nécessaires pour faire face à la spéculation que connaît ce marché depuis le début de l'année en cours.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - Intervenant hier à l'émission «En toute franchise» de la radio Chaîne III, le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, M. Nourdine Moussa, a rassuré les entreprises de bâtiment et travaux publics que des solutions seront trouvées pour réguler le marché et ramener les prix à ce qu'ils étaient il y a quelques mois, afin que les chantiers avancent et éviter la résiliation des contrats établis entre le ministère et les entrepreneurs, les privés notamment. En attendant, le ministre a apporté une solution provisoire, en proposant de verser une indemnité spécifique aux entrepreneurs afin de couvrir la différence liée à l'augmentation des prix des matériaux de construction, comme cela a été indiqué dans les contrats. Ainsi, c'est une situation de première urgence pour le ministère sur lequel pèse la menace de blocage des chantiers en cours, déjà qu'ils sont considérablement en retard. Selon le ministre, il ne s'agit point d'une pénurie des matériaux de construction, puisque les produits sont suffisamment disponibles, mais d'une spéculation entretenue par le marché qui, désormais, sera contrôlé. Toujours en matière de législation, M. Nourdine Moussa a affirmé que le projet de loi sur la régularisation de la situation des constructions illicites sera présenté aujourd'hui devant l'Assemblée populaire nationale pour examen. Il a tenu à préciser que le gouvernement ne peut régulariser que ce qui est régularisable. Des commissions mixtes ont beaucoup travaillé sur ce dossier et ont défini les bases et les règles qui permettront de normaliser la situation des constructions illicites. Une fois adoptée, cette loi sera l'outil qui permettra d'étudier ces constructions au cas par cas. La démolition ou pas répondra, selon le ministre, aux résultats de l'enquête menée sur chaque construction par les différents organismes. Plusieurs paramètres liés à la nature du terrain, à l'emplacement de l'habitation et autres seront pris en considération.

Evoquant la gestion des cités, Nourdine Moussa a annoncé la tenue en juin prochain des assises nationales sur la gestion immobilière qui permettront de dégager un arsenal juridique et réglementaire pour la mise en place d'une véritable gestion de la cité.

Pour ce qui est de l'éternel problème d'accès au logement, le ministre n'a pas caché sa colère et son amertume en abordant ce dossier. Il demande aux citoyens de faire preuve de plus de patience. «Arrêtons l'agitation», dit-il. «Les citoyens ne doivent pas faire autant de pression sur les pouvoirs publics, alors qu'ils savent qu'il existe plusieurs formules d'acquisition de logement.

Plusieurs possibilités sont envisageables, le logement social, promotionnel, l'habitat rural, le LSP…», dira le ministre en réitérant la position du gouvernement pour ce qui est du logement social qui désormais ne sera destiné qu'aux véritables nécessiteux. «Construire des logements est un processus très lent qui demande beaucoup de temps, les citoyens doivent être compréhensifs», enchaînera-t-il, en précisant que la ville d'Alger étouffe et qu'il faut développer de nouveaux projets en dehors de la capitale.

R. M.

L'UN PORTE SUR LA CONSTRUCTION D'UN OPÉRA À ALGER

Signature de quatre accords entre l'Algérie et la Chine

La coopération algéro-chinoise vient de se renforcer par la signature, hier à Djenane El-Mithak, de quatre conventions. La première a été signée entre le ministère des Travaux publics, représenté par son secrétaire général Mohamed Khelladi, et le groupement chinois CITIC-CRCC représenté par son directeur général Hua Donjyi. Cette convention porte sur la construction et l'équipement du futur Institut supérieur de gestion de grands projets (ISGGP) pour un montant global de 10 millions d'euros. Le deuxième accord, signé entre le ministère des Affaires étrangères algérien et représenté par son secrétaire général Madjid Bouguerra, et le vice-ministre chinois du commerce Wel Jianguo, porte sur l'échange de lettres sur l'envoi d'expert chinois en Algérie pour l'étude puis la réalisation d'un opéra à Alger. Deux autres conventions, un accord de coopération économique et technique et un procès-verbal de réception ont également été signés entre les deux pays. Le premier a été signé par le secrétaire général Madjid Bouguerra et le vice-ministre chinois du commerce Wel Jianguo et le second par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et l'adjoint du ministre permanent du secteur de la communication au comité central du Parti communiste chinois, Ji Bing Xuan.

Lotfi M.

EN CRÉANT SON SYNDICAT DES ENSEIGNANTS UNIVERSITAIRES

L'UGTA voudrait-elle torpiller les syndicats autonomes ?

La création d'un syndicat des enseignants du supérieur, affilié à l'UGTA, viserait-elle à torpiller le dynamisme des syndicats autonomes ? Si d'aucuns pourraient le concevoir, il en va autrement selon Abdelmadjid Sidi-Saïd, le patron de la Centrale syndicale.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir - Hier à l'université de Bouzaréah à Alger, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) a tenu sur les fonts baptismaux le Syndicat national des enseignants de l'enseignement supérieur (Sneu). Environ 380 universitaires et délégués de l'UGTA ont participé à la conférence constitutive du Sneu. Celle-ci a été marquée par la présence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Rachid Haraoubia, le secrétaire général de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi-Saïd et le secrétaire national UGTA, chargé de l'organique, Salah Djenouhat. Syndicat sous tutelle de l'UGTA, en attendant l'adaptation du statut et du règlement intérieur de la Centrale, le Sneu est appelé, selon les deux dirigeants de la Centrale syndicale, à servir de socle à l'action et aux combats syndicaux au sein du milieu universitaire.

La création du Sneu viserait-elle à constituer un contre-poids, un moyen de contrecarrer, voire torpiller le dynamisme des syndicats autonomes et notamment le Conseil national des enseignants du supérieur (Cnes) ? Si d'aucuns pourraient le concevoir, il en va autrement selon Abdelmadjid Sidi-Saïd. Ce dernier a affirmé que l'UGTA reconnaît le pluralisme syndical et «n'a aucun problème avec les syndicats autonomes». De son côté, le ministre de l'Enseignement supérieur a rappelé les efforts que l'Etat déploie au profit du secteur universitaire, à travers la création de nouvelles structures universitaires dans toutes les wilayas du pays et la prise en charge et l'amélioration des conditions de travail.

A propos des indemnités dont les syndicats autonomes réclament l'augmentation, Rachid Haraoubia a indiqué que le statut particulier de l'enseignant du supérieur est à même de répondre à cette revendication. En précisant que ce statut particulier a été finalisé avec le concours d'organisations syndicales et déposé au niveau de la Fonction publique, à l'instar d'une quarantaine d'autres textes, même s'il reste encore à clarifier. Pour Rachid Haraoubia, l'action syndicale ne se limite pas à la revendication salariale et la grève n'est pas le moyen adéquat, tout en précisant que les portes du dialogue restent ouvertes avec tous les syndicats, sans exclusive et en toute responsabilité et rationalité.

Par ailleurs, le secrétaire général de l'UGTA a indiqué que son organisation prendra langue avec le ministre de l'Education nationale, Aboubakr Benbouzid, à propos de la question des 40 000 vacataires de l'éducation. En signalant que cette conférence constitutive s'est tenue à quelques jours du congrès de la Centrale syndicale, auquel un millier de délégués devraient assister, et dans le contexte du renouvellement organique interne à l'UGTA.

C. B.

LE CAC DE ANNABA EST À L'ARRÊT DEPUIS TROIS MOIS

La reprise des travaux a nécessité le déplacement de Amar Tou

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Amar Tou, a effectué hier une brève visite à Annaba pour régler un problème de paiement de situation à une entreprise chinoise en charge de l'édification du centre anticancer (CAC) de cette ville.

Lancés il y a près de deux ans, les travaux de réalisation du CAC de Annaba sont à l'arrêt depuis trois mois, faute de paiement des sommes redevables à cette entreprise qui a pourtant bien avancé dans le projet, dont les gros œuvres sont presque terminés. Les malades souffrant de cette pathologie dans plus de six wilayas de l'extrême nord-est du pays ont accueilli avec satisfaction et espoir le début des travaux de cette infrastructure sanitaire de 250 lits, qui leur évitera les déplacements fatigants et coûteux vers les hôpitaux de Constantine et même de la capitale.

Sur place, le ministre a promis aux responsables de l'entreprise chinoise de faire le nécessaire avec la Banque d'Algérie pour accélérer le règlement de cette situation dans les plus brefs délais afin de ne pas pénaliser les malades de cette région.

Cette affaire vient, une nouvelle fois, mettre à nu les carences et les lourdeurs du système bancaire algérien, otage d'une bureaucratie qui n'en démord pas. Pourtant le financement de ce centre, faisant partie d'un don consenti par l'Arabie saoudite et se chiffrant à plusieurs dizaines de milliards de centimes, a été débloqué depuis plusieurs mois.

Med Ali Khellaf

MARCHÉ DU TRAVAIL

Lente évolution de l'emploi féminin

Durant ces dix dernières années, l'emploi féminin serait «en bonne évolution», avancent les spécialistes. D'après les statistiques, on remarque «une intégration plus importante de la femme dans le marché de l'emploi», affirme Mme Djidal Hamida, représentante du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

Wassila Z. - Alger (Le Soir) - Réunis hier, autour d'une table ronde, au centre de presse d'*El Moudjahid*, spécialistes et économistes ont débattu de la place qu'occupe la femme dans le marché du travail et sa contribution à l'économie du pays. Plusieurs facteurs, telles la mondialisation et la maturité de cette frange de la société, expliquent l'évolution de l'emploi féminin. Cependant, le taux d'activité féminine reste faible. Sur 712 736 demandeurs d'emploi, la demande féminine tourne autour de 164 593, soit 23,10%, estime Mme Djidal. Avec un médiocre pourcentage de 16,20%, la population féminine active domine, tout de même, à 80% dans les secteurs de l'éducation nationale, la santé et la justice. Le corps enseignant absorbe, à lui seul, 70% de la population féminine. Soulevée lors des débats, la question de la parité entre les deux sexes, dans les droits et accès à l'emploi, nécessite sa revalorisation. «En parlant de révision constitutionnelle, le problème de la parité dans l'emploi devrait être développé», insiste Mme Inal Meriem, professeur en sciences économiques à l'université d'Alger. Elle appuiera ses arguments par le nombre réduit des femmes au niveau du Parlement et dans la composition des institutions de l'Etat, et les postes de responsabilité. «Il n'y pas de discrimination entre les deux sexes. La loi est claire et le code de la famille a beaucoup apporté à la femme», estime, pour sa part, Me Ben Taleb Tahar. Pourtant la discrimination demeure très palpable sur le plan hiérarchique. L'importance des postes de responsabilité occupés par des femmes est très minime. Cela étant, le secteur de la justice ne souffre pas de «complexes» concernant ce point.

Quelque 1001 femmes juges, ont été recensées sur un total de 3300 juges, et réparties sur les différents tribunaux. Pour la wilaya d'Alger, 60% de juges et 50% des notaires sont des femmes, en plus de 5816 greffières et 28 notaires selon les statistiques de 2007. Durant cette même année, 861 avocates auraient prêté serment. En résumé, la réalité prouve que l'emploi féminin évolue, mais très lentement.

Wassila Z.